



CALENDRIER

Toutes les dates  
d'ouverture



ATTENTION  
CHASSE  
EN COURS

# Settimana


LA CORSE, VOTRE HEBDO

**corse matin**  
GIORNALINO CORSICA

N° 1043 | Semaine du 9 au 15 août 2019

Spécial Chasse

# Caccighjemu !



L'ouverture pointe  
avec le lever du jour,  
le jeudi 15 août.  
Un numéro spécial pour tout  
savoir sur la chasse.  
Pratique ancestrale dans l'île  
que deux fédérations  
mettent au goût du jour :  
sauvegarde des espèces,  
respect de la nature,  
formation des chasseurs





# 4.5.

ÉCONOMIE

**Le poids de la chasse et la synthèse de la réforme nationale...**



# 6.7.

FÉDÉRATIONS

**Les tribunes présidentielles avec Paul-Joseph Etti et Jean-Baptiste Mari**



# 8.9.10.

EN CORSE-DU-SUD

**Des chasseurs sentinelles**



# 11.12.13.

EN HAUTE-CORSE

**L'accent mis sur la sécurité et le suivi des espèces**

**14.15.** GROS PLAN SUR LA CHASSE ANTICIPÉE EN PLAINE ORIENTALE

**16.17.** LES DATES D'OUVERTURE, LE RECYCLAGE DES CARTOUCHES, LA 12<sup>E</sup> FOSSE INAUGURÉE À TRAVU

**18.19.20.21.** LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE MET EN GARDE SUR ESPÈCES INTRODUITES, LA SUITE DU PROGRAMME LIFE POUR LA TRUITE CORSE

**22.23.** NOS PAGES JEUX

**24.** LINGUA NUSTRALE

U RITRATTU DI SETTIMANA

Par Julien Osty







DE JEAN-MARC RAFFAELLI

L'édito

## Tableau de chasse

« Il suffit d'amener les Gaulois devant une patrouille romaine et on est tranquille pour un moment. » Voilà la devise du sanglier court sur patte, trouillard mais roublard qui défile d'un album à l'autre dans la série des irréductibles villageois d'Armorique. Jusqu'à présent, les fans ont recensé très précisément 304 sangliers qui ont fait leur apparition au gré des aventures. Leur rôle est secondaire, mais quelques-uns finissent par occuper la vedette dans la toute dernière case, celle du banquet.

Il y en aura sans doute beaucoup plus dans quelques jours dans le maquis de l'ouverture de la chasse en Corse. Peut-être pas aussi nombreux que les quelques dix-huit mille chasseurs qui s'apprêtent à tirer leurs premières cartouches... puis à les ramasser.

Car là est bien la révolution culturelle qui est dans le viseur.

La chasse n'est pas une tradition figée dans ses rites et ses certitudes. Comme les espèces, les chasseurs ont une capacité d'adaptation, ce qu'exigent l'évolution de la société et celle des mentalités. Du moment que la chasse n'est plus, comme par le passé, un moyen de subsistance mais un art de vivre qui obéit au cycle immuable des saisons, autant adopter un comportement conforme à l'éthique environnementale.

La tradition n'a pas la faveur des écologistes qui tirent à

boulets rouges sur les chasseurs. Mais ces derniers ne sont plus les mêmes qu'il y a vingt ou trente ans. Vis-à-vis du gibier, ils intègrent les impératifs de régulation. Vis-à-vis de la nature, ils ont pris conscience du rôle prépondérant qu'ils avaient à jouer dans le respect de la biodiversité.

Les douilles se collectent et se recyclent ; les peaux et les carcasses n'ont plus vocation à s'exhiber comme des trophées puants mais à rejoindre des fosses pour fabriquer du compost ; les pollutions d'encombrants et autres déchets seront signalés comme d'éventuels départs de feu.

On n'empêchera pas les brebis galeuses du peuple cynégétique de mépriser les consignes ou de se comporter comme certains abrutis qui parquent sur les réseaux sociaux devant des monticules de gibier mort et des monceaux de viande sanguinolente.

Le prix du permis a été divisé par deux et la loi promulguée le 24 juillet dernier crée une éco-contribution qui va reconnaître financièrement les efforts de conversion des fédérations et des sociétés de chasse.

La passion, la culture, la montagne, elles, ne changeront jamais.

Il faut juste s'accommoder d'avoir, au sens propre aussi, la fleur au fusil.

**Settimana**  
LA CORSE, VOTRE HEBDO

**Société éditrice :** S.A. CORSE-PRESSE  
au capital de 1.019.005€  
Personnes physiques ou morales détenant au moins  
10% du capital : SA La Provence.

**Directeur de la rédaction et de la publication :** Thomas Brunelli

**Rédacteur en chef :** Roger Antech

**Adjoint au rédacteur en chef :** Antoine Albertini

**Éditorialiste :** Jean-Marc Raffaelli

**Conseil d'administration :**

**Président du C.A. :** Antony Perrino

**Administrateurs :**

Jean-Christophe Serfati, Bernard Tapie, Stéphane Tapie.

**Siège social de la SA Corse-Press :**

2 rue Sergent-Casalonga, 20000 Ajaccio

**Imprimerie :**

Corse-Matin Île : Aéroport de Bastia Poretta, 20290 Lucciana

Corse-Matin Continent : Centre d'impression

La Provence, 248 avenue Roger-Salengro, 13015 Marseille.

**Direction et rédaction :**

2 rue Sergent-Casalonga - BP 185 - 20178 Ajaccio Cedex 1

Tél : 04.95.51.74.00 - Fax : 04.95.51.74.24

**Settimana, supplément hebdomadaire de Corse-Matin coordonné par**

Jo Cervoni (jcervoni@corsematin.com)

Gaële Valery (gvalery@corsematin.com)

Contact : settimana@corsematin.com

**Publicité :** Corse-Matin Publicité

Ajaccio : 04.95.51.74.30

Bastia : 04.95.32.66.33

**Dépôt légal :** à parution

C.P.A.P. : n°0421 C 83008

I.S.S.N. : n°1146-3910

**corse matin**  
corsematin.com

DITES OUI  
AU SPORT

**JOURNÉE DE LA CHASSE**  
**SAMEDI 31 AOÛT 2019**  
DE 9H À 20H

**DECATHLON**  
SARROLA CARCOPINO - AJACCIO



# Les chasseurs ne font pas d'économie ils la dynamisent

**ECO** A l'initiative des trois fédérations insulaires, une étude a été menée pour évaluer « poids et coût économique de la chasse en Corse ». Une première étape très instructive qui ouvre déjà la perspective d'une future analyse sur l'impact financier global de la pratique.

Par Marc-Ange Ingrand

L'heure n'est pas encore venue d'aborder une probable plus-value mais – sous la houlette d'Anne Casabianca, ingénieure du CNRS rattachée au laboratoire LISA (Lieux, Identités, eSpaces et Activités) de l'Université de Corse – l'étude réalisée par des étudiants en économie s'avère riche d'enseignements. Après avoir élaboré le protocole d'enquête l'an dernier par ses camarades, cette année, un Master 2 a traité des données récoltées. Un travail opéré sous le contrôle attentif de l'ingénieure qui permet de relever, au-delà des 697 questionnaires exploitables, que le taux de réponse confirme une réelle attente du secteur.

D'ordinaire les versions papier utilisées en support d'enquête recueillent 5% de retours. Or, en Haute-Corse par exemple, le taux de réponse a atteint 26%. « Je pense que c'est le fruit du travail de sensibilisation des deux fédérations régionales et de la fédération nationale, suggère Anne Casabianca, jointe par téléphone. À cela s'ajoute l'idée que les gens se sont sentis concernés. » Un questionnaire volontairement anonyme – adapté aux réalités du terrain et au public ciblé – qui a été adressé en même temps que les permis de chasse 2018-2019, avec des enveloppes préimprimées. Si les résultats méritent d'être affinés, ils prouvent l'incontestable



Photo Jeannot Filippi

attachement des personnes à leurs bassins de vie.

Autour de la chasse aux grands gibiers et aux oiseaux de passage qui sont les pratiques les plus répandues, 90% des chasseurs valident en effet un permis départemental, donnée sensiblement identique au niveau national (86%). « Le lieu de résidence se superpose au territoire de chasse », dresse Anne Casabianca. Un constat

corroboré par les distances parcourues par 87% des chasseurs dont le rayon d'action est inférieur à 50 kilomètres par journée.

## Des dépenses en circuit court

Une autre donnée significative émerge, à savoir la répercussion directe sur l'économie. Avec une moyenne annuelle basse de 1 145 euros

pour le budget chasse de 76% de l'échantillon, 60% des individus opèrent l'intégralité de leurs achats sur l'île. Avec 60% de chasseurs possédant au moins un compagnon de chasse, les frais annuels de vétérinaires s'élèvent pour 63%, à un volume financier compris entre 100 et 500 euros.

L'alimentation représente 100 euros par mois pour 64,2% des maîtres. 53% d'entre eux achètent leurs produits dans les magasins spécialisés. Les vêtements et les accessoires sont à 64% également achetés dans les grandes surfaces insulaires qui disposent d'un rayon chasse. 42% de ces dépenses vont de 100 à 300 euros par an. Concernant les armes, 41% des chasseurs en possèdent plus de trois, donnée à replacer dans un contexte spécifique car l'héritage de ce type de bien est indissociable de l'esprit identitaire insulaire.

70% des achats d'arme sont effectués dans les armureries corses et 54% des chasseurs dépensent entre 1 000 et 3 000 euros pour un exemplaire. 6% accordent même plus de 6 000 euros pour ce type d'acquisition. À 92%, les munitions sont achetées en Corse et, par an, 38% estiment que leurs dépenses oscillent entre 100 et 250 euros. Sur les frais connexes, la notion de consommation directe sur les territoires revêt une importance majeure, surtout en zone rurale. En effet, pour chaque sortie, 80% des individus injectent entre 10 et 30 euros dans l'économie et 70% de ses dépenses sont effectuées au profit des commerces de proximités.

## La chasse en Corse, une histoire de famille



Tradition ancestrale, la chasse fait partie intégrante de la culture des insulaires. Les premières traces de chasseurs connues à ce jour en Corse remontent à plus de 10 000 ans, durant la période pré-néolithique. Jusqu'à aujourd'hui, les techniques ont évolué et le gibier également. Si autrefois, les insulaires se confron-

taient aux cerfs et aux ours, désormais c'est le sanglier qui fait office de proie référentielle.

Cette passion qui se transmet de génération en génération est incontournable. François Albertini, originaire de Popolasca, se remémore ses premières parties de chasse, dans les alentours de son petit vil-

lage de la Giovellina. « C'est mon père qui m'a transmis cette passion. La chasse n'a pas beaucoup changé depuis. Les sensations sont toujours les mêmes, attendre la proie et entendre les chiens qui se rapprochent de son poste, c'est toujours une sensation inouïe, même avec le temps on ne peut pas s'en lasser. »

Environ 17 000 chasseurs sont recensés sur l'île ce qui équivaut à 5% de la population insulaire. Un pourcentage en apparence faible. Cependant, dans l'imaginaire collectif, difficile de dissocier les Corses de leur village et de la battue. Il faut dire que proportionnellement aux autres régions de l'Hexagone où la

pratique est très implantée, comme l'Occitanie et la PACA, le pourcentage de chasseur est nettement supérieur (1,5% de chasseurs en PACA et 2,3% en Occitanie). La valeur est également plus élevée que la moyenne Nationale (1,8% de chasseurs), l'île de beauté n'a donc pas usurpé sa réputation. **P.P.L.**



PORTRAIT DU CHASSEUR TYPE

17 194

permis validés en Corse  
pour la saison 2018-2019

8 145 en Corse-du-Sud

9 049 en Haute-Corse

1 145€

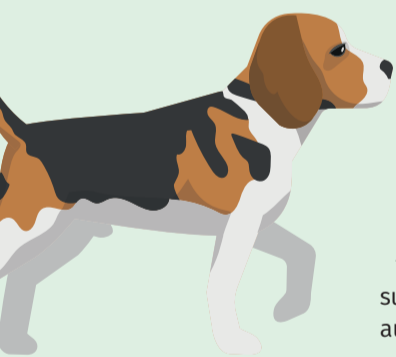
Budget annuel moyen  
par chasseur



LE NOMBRE  
DE CHASSEURS  
EN CORSE

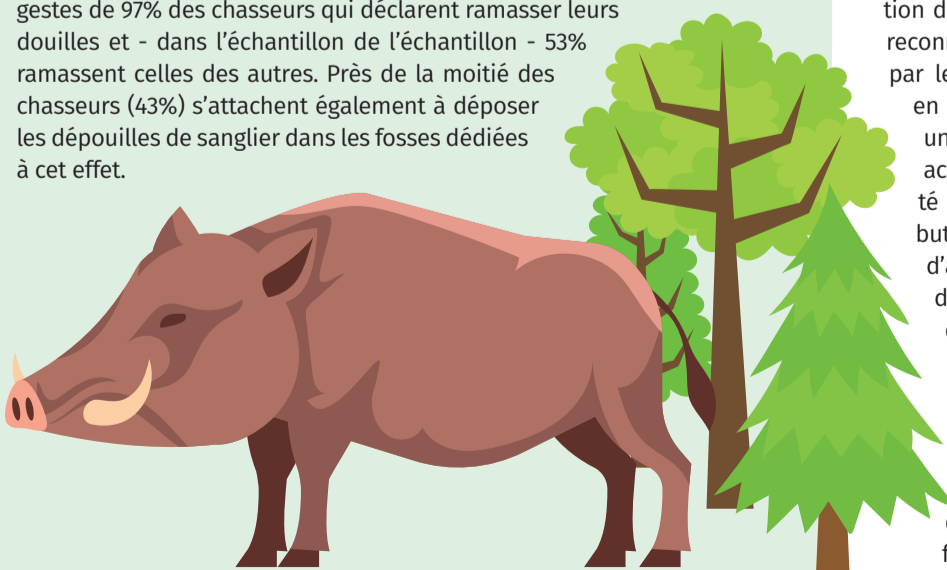
Au niveau national, les chasseurs présentent 2 % de la population. En prenant en considération les dernières données de l'Insee, ce taux dépasse 5 %. « Il y a vraiment un esprit chasseur insulaire », reconnaît d'ailleurs Anne Casabianca. Avec des résultats très intéressants - d'autant qu'il s'agit des toutes premières données sur la pratique - des travaux complémentaires permettraient d'affiner les données.

En l'état, l'échantillon de la population des chasseurs apparaît comme un modèle réduit fidèle à la réalité. Aussi, l'âge médian est évalué à 60 ans et à 97,7 %, la pratique concerne les hommes. Si le croisement des variables est loin d'être terminé, trois types de chasseurs se dessinent déjà. Le classique qui pratique tous les week-ends, celui issu de classes sociales notables qui participe à des chasses onéreuses et le chasseur occasionnel qui n'a ni chien ni de budget alloué. Si la modélisation analytique ne permet pas de l'affirmer, une lecture profane laisse aisément supposer qu'en Corse, dans chaque famille, au minimum, un membre est chasseur.



L'ÈRE DE LA FIBRE ÉCOLO

Si les résultats sont à appréhender avec précaution, une fibre écologique semble animer la majorité des chasseurs. Avec un véhicule spécialement dédié à la chasse, 62% des individus font du covoiturage. Des pratiques éco-environnementales marquées qui se retrouvent dans les gestes de 97% des chasseurs qui déclarent ramasser leurs douilles et - dans l'échantillon de l'échantillon - 53% ramassent celles des autres. Près de la moitié des chasseurs (43%) s'attachent également à déposer les dépouilles de sanglier dans les fosses dédiées à cet effet.



Ce qui va changer avec la réforme nationale de la chasse

**LEGISLATION** Dans une synthèse, **Nicolas Rivet**, le directeur général de la fédération nationale de la chasse, évoque les grandes lignes les évolutions qui interviendront dans les mois à venir. Il est notamment question d'une éco-tax

**B**ien souvent, on ne retient que le passage du permis national de 400 à 200 euros mais notre réforme de la chasse est une réforme globale bien plus complète. C'est donc tout d'abord, la baisse du prix du permis national de 400 à 200 euros. Celui-ci devient un rêve accessible pour de nombreux chasseurs qui ne pouvaient se l'offrir.

Avec cette baisse cela permet de s'adapter aux nouveaux modes de chasse, de faire revenir des chasseurs dont le permis dormait dans un tiroir, de permettre la mobilité des chasseurs et de développer le tourisme cynégétique.

Mais au-delà de la baisse du prix du permis national, c'est une réforme des flux financiers avec des moyens renforcés pour la FNC pour mieux défendre la chasse au quotidien, apporter plus de services aux fédérations départementales et promouvoir la chasse. C'est également la capacité de faire émerger de vraies structures régionales et de pérenniser les fédérations départementales.

Pourquoi le faire ? Parce qu'aujourd'hui c'est au niveau régional que se décident les politiques environnementales et donc que nous trouverons des financements pour nos projets. Si nous voulons peser dans l'avenir c'est à ce niveau qu'il faut s'investir tout en maintenant nos fédérations départementales qui doivent travailler selon un principe de subsidiarité avec l'échelon régional car au final ce sont bien elles et les chasseurs qui mettent en œuvre les projets ! Pour la Corse, concrètement, cela représente 458 947 euros dont 115 000 euros immédiatement mis à disposition de la région cynégétique par la FNC.

Par ailleurs, la loi qui vient d'être promulguée le 24 juillet dernier, après de nombreux épisodes, renferme de nombreux points qui nous concernent directement.

Elle consacre tout d'abord la fusion des deux établissements publics, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et l'Agence française de la biodiversité (AFB) en un nouvel Office français de la biodiversité (OFB).

On trouve ensuite dans la loi, la création d'une éco-contribution qui est la reconnaissance des actions menées en faveur de la biodiversité. Ainsi, un fond dédié en faveur de ces actions est créé qui sera alimenté d'une part, par une éco contribution de 5 euros par chasseur et, d'autre part, par un financement de l'État pour un montant de 10 euros par permis de chasser validé dans l'année.

La Loi renforce également les fédérations départementales en transférant les missions de gestion des plans de chasse et des ACCA avec des contreparties financières. Elle sanctuarise en parallèle les ACCA dont le régime



Nicolas Rivet, directeur général de la fédération nationale de la chasse, ici en compagnie du président de la fédération Willy Schraen.  
Photo Document FNC

avait été mis à mal par un jugement d'octobre 2018. La loi ouvre aussi une nouvelle perspective pour la gestion des espèces migratrices, avec la mise en place de la gestion adaptative en France pour des espèces en difficulté ou des espèces qui causent des problèmes par une trop grande population.

Il s'agit de sortir concrètement de la logique binaire où la chasse d'une espèce est soit autorisée soit totalement interdite, avec des systèmes de quotas collectifs nationaux possibles en lieu et place de moratoires.

Par ailleurs, le discours de responsabilité sur la sécurité tenu par la chasse française s'est aussi traduit dans la loi. Ainsi, des règles de sécurité à appliquer uniformément vont rentrer en application comme le port obligatoire d'un effet fluorescent pour les chasseurs en action collective de chasse à tir au grand gibier ou la pose de panneaux de signalisation temporaire sur ou à proximité immédiate des voies publiques lors des actions collectives de chasse à tir au grand gibier.

de membres du conseil d'administration de la fédération.

Le travail engagé depuis plusieurs mois avec l'ONCFS a également permis de conserver la gestion du fichier central du permis de chasser et d'en clarifier le contenu et son pilotage partagé entre la FNC et le futur établissement public, l'Office Français de la Biodiversité. Sur la question des dégâts de grands gibiers, la loi rend obligatoire la contribution territoriale et supprime le timbre national grand gibier (TNGG). Cette réforme tient compte du fait que 85 % des dégâts sont commis sur 15 % des communes.

L'ensemble de ces points devra se concrétiser dans les prochains mois avec les textes d'application.

En parallèle de la loi, d'autres changements réglementaires ont été entrepris avec la suppression des communes limitrophes.

Celle-ci avait été votée à 74% lors de l'AG de la FNC en mars 2018. Avec cette suppression, le principe du maintien du droit de chasse sur l'entièreté du territoire de chasse s'il est à cheval sur plusieurs départements est acquis.

La fusion des comptabilités et la mise en place de règles de non-concurrence entre fédérations sont également instituées.



## Paul-Joseph Ettori, le président de la fédération de chasse de Corse-du-Sud, et de la fédération de chasse de Corse

# “La chasse a une éthique qu’il faut respecter..”

**TRIBUNE** Paul Ettori, évoque les attaques que subissent les chasseurs de l’autre côté de la Méditerranée. Toutefois, en Corse, chacun a compris que le chasseur est le premier écologiste de la planète

La chasse traverse l’un des plus grands bouleversements qu’elle ait connu dans toute son histoire. La contestation des Bobos Verts a muté pour se radicaliser dans la haine. Mais contre ces attaques, il faudra parler d’une même voix pour défendre notre passion, or si l’on ajoute dix hommes à dix autres hommes, on ne fait pas une addition mais vingt divisions. Nous avons nous aussi nos écolos, le chasseur étant le premier écolo de la planète, « I Verdi Corsi » partagent notre culture, nos traditions et certains d’entre eux sont même des chasseurs. Les chasseurs ne sont pas des spectateurs de la nature, mais des acteurs (entretien des points d’eau, élagages de sentiers, cultures à gibier, etc).

Mais il faut être objectif et constater que certains « chassards » ternissent tous les jours l’image de la chasse. Ils ont oublié que la chasse a une éthique qu’il faut respecter.

Or en publiant des « photos massacres » sur les réseaux sociaux où ils se livrent à une véritable compétition à celui qui tuera le plus, ils mettent des fusils dans les mains des anti-chasse pour qu’ils nous tirent dessus. Notre devise est de dire qu’il n’y a qu’une manière légitime de chasser, c’est avec passion et qu’il n’y a qu’une manière honorable de chasser, c’est avec passion. Cette minorité de « tueurs » fait le régal de nos détracteurs. Il faudrait peut-être qu’ils retrouvent leur esprit civique, voire même retrouvent la raison.

Comme l’a dénoncé le président national, depuis quelques mois nous assistons à une montée de la violence contre la chasse et les chasseurs. Après des amendements déposés au sénat et à l’Assemblée nationale tendant à réduire voire à supprimer la chasse.

Après des entraves répétées à la chasse sur tout le territoire national, des actes de vandalisme et tentatives d’incendie dans différentes fédérations et sociétés de chasse, des harcèlements et des menaces de mort sur les réseaux sociaux, un certain nombre de personnes intolérantes continuent leurs actions abjectes en quasi impunité.

Après l’incendie ce week-end des bâti-

ments annexes de la fédération départementale des chasseurs de l’Oise, le siège de la fédération départementale des chasseurs de l’Ardèche qui a été dévasté.

Cet acte a été revendiqué par une personne agissant sous le pseudonyme « attaque » et faisant partie d’un groupe dit « anarcho-libertaire ». Car aujourd’hui ce n’est pas que la chasse qui est attaquée, c’est notre liberté !

Liberté de pratiquer le loisir que l’on souhaite s’il est légal car si rien n’est fait, demain, après la chasse, la pêche et l’équitation seront remises en cause.

Nous demeurons très vigilants.

Liberté de manger ce que l’on souhaite car déjà les antispécistes s’attaquent aux boucheries, charcuteries, poissonneries et fromageries. On peut ne pas être d’accord avec la pratique de la chasse et le dire mais ce qui se passe aujourd’hui est intolérable.

La chasse française ne se laissera pas intimider et demande aux pouvoirs publics toute la fermeté nécessaire avant que l’irréparable ne soit commis. Le président Willy Schraen va adresser en ce sens un courrier au président de la République.

“Forti saremi se no semu uniti”

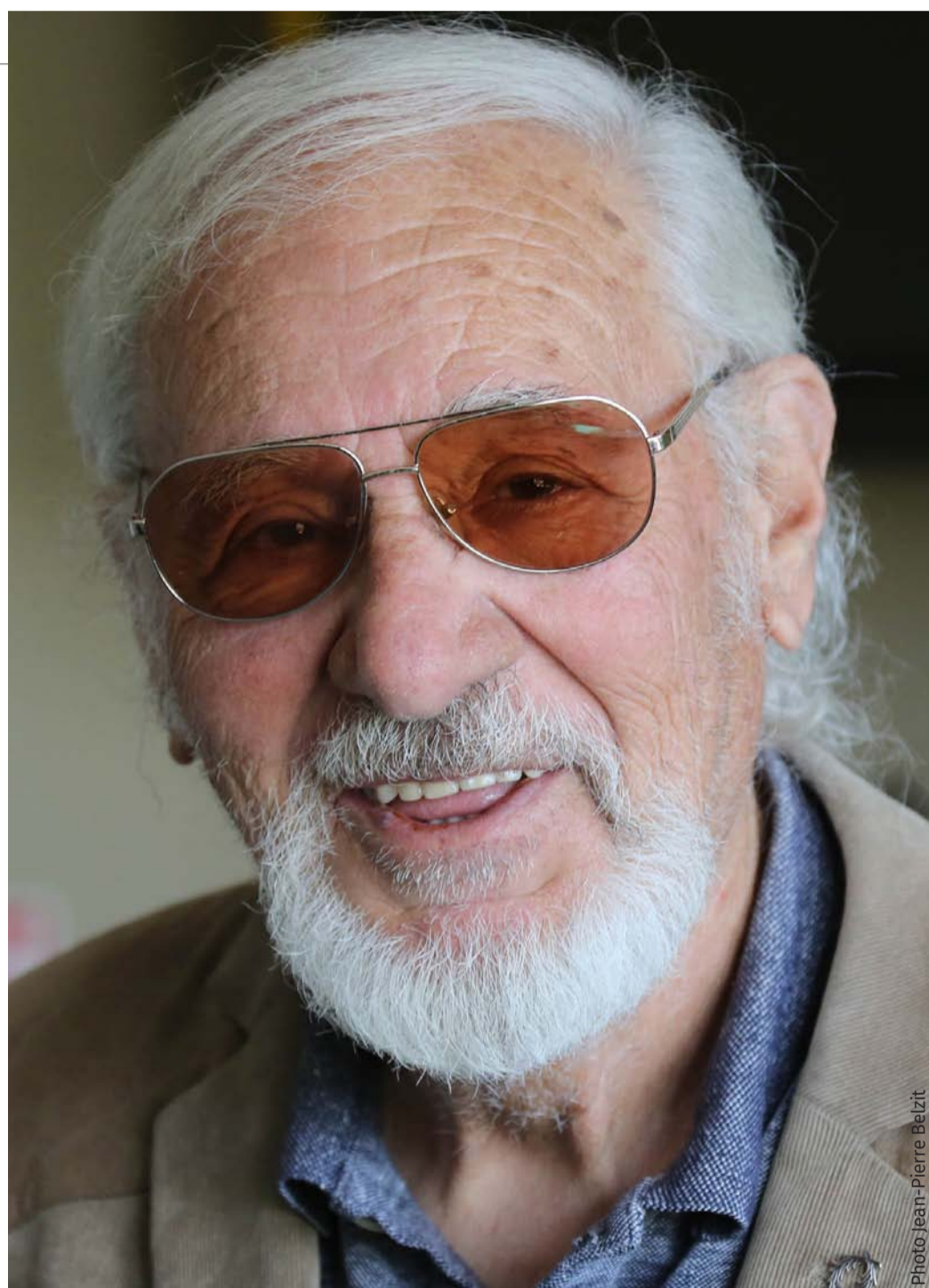


Photo: Jean-Pierre Belziti



Photo: Mario Grazi



# “La réforme pourrait avoir en Corse des retombées inespérées...”

Propos recueillis par Jo Cervoni

## Que reprenez-vous de la récente visite du président de la FNC ?

Je m'en félicite et profite de cette occasion pour le remercier une nouvelle fois d'avoir répondu favorablement à mon invitation à venir en Corse rencontrer les représentants de la chasse insulaire. Étant très proche du président Willy Schraen, je peux vous assurer qu'il est très conscient des difficultés que l'on peut rencontrer au quotidien dans la pratique et la gestion de la chasse.

A ma connaissance c'est le premier président de la FNC à s'être déplacé en Corse. Il est très au fait de notre actualité. Il la suit au quotidien et je peux vous affirmer que l'on peut compter sur lui et l'appui de la FNC en cas de besoin. Ses deux visites le prouvent aisément !

## Que peut apporter la réforme de la chasse en Corse ?

Cette réforme peut avoir des retombées inespérées pour la chasse insulaire. En disposant demain de moyens bien plus importants qu'hier, la FRCC pourrait ainsi à long terme disposer même d'un budget au moins égal à celui d'une fédération départementale des chasseurs.

Mais ces moyens ne profiteront à la Corse que si, nous chasseurs, sommes en mesure d'être tous unis et en capacité de définir une plateforme de travail à moyen et à long terme. La FNC pourrait en effet nous financer en fonction de nos besoins, mais ceux-ci ne pourront concerner que les domaines d'actions propres aux FRC et non à ceux des FDC.

Nous pourrions ainsi être financés pour des projets de conservation ou de gestion des espaces naturels ou des espèces, d'expertise, d'études scientifiques ou de communication, mais pas pour des aides matérielles aux associations de chasse ou à d'autres domaines qui resteront la compétence exclusive des fédérations départementales.

Les deux années qui viennent seront assurément des années de transition, mais elles sont décisives car elles devront permettre à moyen et à long terme la mise en place de projets futurs. J'espère que pour cela les deux fédérations départementales travailleront en totale symbiose avec comme seul objectif l'intérêt général des chasseurs corses, afin de mettre tout en œuvre pour que la réforme et l'avenir régional de la chasse se construisent dans les meilleures conditions possible.

Je suis conscient et lucide sur les opportunités qui s'ouvrent à nous à l'échelon régional, mais je le suis tout autant sur les difficultés que nous allons devoir traverser pour y arriver.



Document Settimana

**INTERVIEW** Jean-Baptiste Mari - Pour le président de la fédération de Haute-corse la réforme nationale devrait permettre de développer d'importants projets au service de la nature et de la chasse

L'intérêt général primant, nous devons, en toute clarté et en bonne intelligence, pouvoir apprendre à les surmonter.

### Les adaptations législatives ou réglementaires pour la chasse en Corse, évoquées lors de sa visite, ne semblent toujours pas d'une brûlante actualité ?

Au niveau cynégétique pur, c'est-à-dire les deux fédérations départementales de Corse et la FNC, il n'y a aucun problème. Le président national Willy Schraen suit toujours ce dossier très attentivement. Il l'a redit le mois dernier à Corte, en cas de réussite il espère pouvoir s'inspirer profondément de notre projet pour l'adapter à toutes les régions françaises.

Au niveau politique en revanche, il ne fait pas de doute que le projet n'avance plus. J'ai le sentiment que cette inertie vient avant tout du manque de volonté du Président de la République qui pense surtout que ces adaptations ne feraient plaisir qu'à l'exécutif de Corse, alors que ce n'est pas le cas. Les archives à ce sujet prouvent bien que les revendications sur le transfert de compétences remontent aux environs de l'année 1998, avec comme

point d'orgue le processus de Matignon. Il faut se souvenir qu'à cette époque le projet était déjà porté par les élus de droite qu'étaient José Rossi et Paul Patriache.

### Les battues administratives sont sérieusement encadrées. Elles sont nécessaires mais comment faire en sorte qu'elles ne deviennent pas un privilège ?

Comme vous le soulignez dans votre question, surtout en Haute-Corse au vu de la richesse et la diversité de notre agriculture, elles s'avèrent par endroits et par moments un outil indispensable de gestion de certaines espèces, tout comme d'ailleurs la chasse anticipée.

Je dois rappeler, et c'est important, que ces dispositions relèvent uniquement de la compétence et de l'autorité du préfet, et non des fédérations.

Je ne pense pas sincèrement qu'elles deviennent, et je m'en félicite, un privilège, même si certains le pensent fortement et que certains faits, en apparence du moins, pourraient leur donner raison.

C'est en fait principalement la désorganisation des chasseurs qui est ici en cause.

Si tous les chasseurs étaient regroupés en structures associatives communales, et que le droit de chasse était mieux adapté au contexte corse de l'indivision, il n'y aurait aucun problème dans l'organisation (on en revient à la nécessité d'adaptations juridiques). Cependant, comme les deux-tiers des chasseurs pratiquent la chasse de manière anarchique, il est très difficile, voire souvent impossible, d'organiser des battues, comme la chasse anticipée, dans les meilleures conditions. Là où les chasseurs possèdent un minimum de structure et d'organisation, il n'y a aucun problème particulier.

Imaginez en Corse un seul instant les communes sans maires !

### Les petits gibiers comme le lièvre et la perdrix sont-ils toujours en danger de raréfaction ?

La perdrix rouge est depuis de nombreuses années maintenant dans une mauvaise situation générale si on la compare par exemple aux années 80.

On pense connaître certaines raisons de cette diminution comme la progression très importante du maquis et la disparition du pastoralisme de régions entières.

Ces dernières années, s'est ajoutée à cette régression générale et progressive de l'habitat, une succession importante de mauvaises années de reproduction qui n'arrange pas la situation générale et dont la science n'a pas vraiment défini les causes.

On doit quand même noter avec satisfaction que ces deux dernières années, la réussite des couvées a été nettement plus florissante et c'est donc une lueur d'espoir pour l'avenir. En Haute-Corse les chasseurs concernés disent en grande majorité qu'on ne pourra plus chasser cette précieuse espèce autant de jours qu'avant et sans limite. C'est pourquoi, outre le PMA, ils ont choisi de maintenir une période de chasse très réduite afin de transmettre cet héritage aux générations futures.

Le lièvre n'est heureusement pas dans la même situation. Son statut global satisfaisant reste le même cette année, même si le virus EBHS a encore frappé en fin d'hiver. Ce virus hémorragique nous semble heureusement de moins en moins virulent depuis son apparition en 1992 même s'il est vrai qu'il a encore produit quelques hécatombes, notamment en plaine orientale. Les chasseurs ont donc choisi de diminuer de manière importante la pression en réduisant la période et en n'ouvrant qu'un jour par semaine.

Les effectifs, on le souhaite, devraient se reconstituer en quelques années. L'aire de répartition départementale de notre *Lepus corsicanus* n'en a en tout cas pas été affectée et il occupe aujourd'hui pas loin de 70% de la Haute-Corse.

### Avec les brûlages dirigés, la chasse peut-elle jouer un rôle nettement plus important dans la prévention des incendies avec le travail des associations ?

Bien sûr, les associations de chasse et les chasseurs par leurs travaux d'ouverture du milieu naturel participent depuis des décennies déjà à cette prévention. Le brûlage dirigé est une bonne technique, efficace dans certains cas mais elle doit être maniée avec compétence et professionnalisme. Plutôt que de l'encourager, l'Etat nous a contraints malheureusement à mettre en stand-by ces opérations depuis deux ans ! La FDCHC compte pourtant parmi son personnel un pompier volontaire formé qui pourrait jouer un rôle important dans ce dossier.

Nous avons signé une convention avec le SIS de Haute-Corse concernant la prévention des feux de forêt et nous allons en signer une autre pour la formation aux premiers secours et aux gestes qui sauvent. Les associations de chasse ainsi que tous les chefs de battues du département ont tous reçu en juillet des recommandations et une documentation à la fois pour les sensibiliser et les intégrer un peu plus dans la lutte et la prévention.



# Etudes sanitaires : des chasseurs sentinelles

**GIBIER SOUS SURVEILLANCE** L'image du chasseur obsédé par les trophées de chasse a vécu. De plus en plus impliqué dans le suivi sanitaire des animaux sauvages, il s'avère un allié précieux sur le terrain



Photos FDC2A, Xavier Grimaldi, Grichka Leandri



**L**es politiques en matière sanitaire mises en œuvre au sein des fédérations portent leurs fruits. En témoignent les collaborations fructueuses que les chasseurs de Corse-du-Sud entretiennent avec plusieurs centres d'études et laboratoires, qui font de ces derniers de véritables sentinelles dans la surveillance de la faune sauvage.

Un aspect de leur activité qui n'a rien d'anecdotique. Les animaux sauvages pouvant intervenir dans l'épidémiologie de maladies infectieuses ou parasitaires, dont certaines sont transmissibles entre animaux sauvages et domestiques, ou à l'homme.

C'est dans le cadre de cette surveillance épidémiologique réalisée bénévolement que la fédération du Sud a eu l'occasion d'assurer, ces derniers mois, l'acheminement de deux sangliers vers le laboratoire d'analyse départemental, car ces animaux présentaient des lésions douteuses. De fait, si l'état de l'animal le permet, des





### Permis de chasse : le taux de réussite à la hausse

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage a organisé cette année, pour le département de la Corse-du-Sud, 54 sessions d'examen du permis de chasser. Pour la formation théorique (10 sessions), les candidats peuvent assister aux cours au siège de la fédération (pour Ajaccio et les environs) et au restaurant «A Machja», sur la commune d'Olmiccia (pour le sud du département).

La formation pratique (34 sessions) se déroule, pour sa part, au centre d'examen du permis de chasser, au Ball-Trap Club de Propriano. Élément intéressant, la mise à disposition du DVD de l'examen du permis de chasse, cette année, a permis d'améliorer de façon significative le taux de réussite des candidats, qui est passé à 67,5% dans le Sud, et d'optimiser au passage les conditions de sécurité.

recherches de maladies sont systématiquement effectuées.

C'est de cette façon que la présence de la tuberculose bovine a pu être confirmée dans certaines microrégions, à l'image du Sartenais. C'est aussi à ce titre que la fédération réclame systématiquement, sur certains sangliers, la recherche de la peste porcine africaine qui, pour l'instant, n'a pas été détectée sur l'île.

### Suivi vigilant

Le rôle de veille exercé par les chasseurs s'avère également crucial dans le suivi des espèces et leur gestion. Ainsi, l'an passé, la fédération de Corse-du-Sud a poursuivi sa collaboration avec l'Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique (IMPCF) sur la question de l'hybridation de la perdrix sauvage avec la perdrix chouchou. Grâce aux chasseurs

ayant réalisé ces prélèvements, trente-deux ailes de perdrix sauvages (une par oiseau) ont ainsi été envoyées pour analyse génétique afin de déterminer ce pourcentage d'hybridation. Les responsables de la fédération espèrent davantage de prélèvements d'ailes cette année, car les résultats de ces analyses, tout en étant encourageantes, ne sont pas encore assez nombreux pour tirer des conclusions. Les volontaires intéressés peuvent prendre contact avec le service technique de la fédération.

Dans le même ordre d'idée, c'est ce même service technique qui s'efforce d'améliorer les connaissances sur les bécasses qui hivernent en Corse. Des sorties ont été réalisées cette année et huit oiseaux ont été bagués. Ce travail de recherche et de suivi commence à porter ses fruits puisque des contrôles avec reprises de bagues ont été réalisés dans l'Hérault, en Haute-Loire, en Italie, en Hongrie, ainsi qu'en Russie. Une tâche qui ne pourrait être menée à bien sans l'aide précieuse

des chasseurs qui accompagnent les « bagueurs », mais aussi des personnes qui les autorisent à parcourir leur parcelle à la recherche de ce magnifique oiseau.

### Dans les écoles aussi

Une solide connaissance des espèces animales sauvages, ainsi que de leurs habitats, qui vaut aux chasseurs d'être régulièrement sollicités pour partager avec différents publics.

Ainsi, la fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud a-t-elle été conduite à intervenir auprès des enfants du centre aéré de Baleone et d'une classe de l'école Charles-Bonafedi, à Ajaccio. A quoi s'ajoutent, une nouvelle fois, des interventions régulières dans les foires de l'île.

L'occasion pour les chasseurs, à chaque fois, de faire œuvre utile en matière d'éducation et de sensibilisation à la préservation de l'environnement. Tout en assurant, cerise sur le gâteau, la promotion de la langue corse...





# Une action tournée vers l'aménagement du territoire

**GESTIONNAIRE DES MILIEUX** Pour restaurer la biodiversité perdue dans les campagnes corses, les chasseurs multiplient les actions visant à conserver les habitats de la faune sauvage



En Corse, le maquis s'étend inextricablement à perte de vue. Dans les villages, le nombre de terres cultivées (petites parcelles, culture en terrasse) se réduit à la peau de chagrin. Ainsi que les pâturages et l'élevage. Le maquis et les zones boisées avancent ainsi au détriment des milieux dits ouverts ou semi-ouverts, les plaines et les prairies, qui favorisent la biodiversité.

Or, le petit gibier (les perdrix rouges, les cailles, les lièvres, etc.) évolue dans une nature constituée de milieux divers et variés. Il a notamment besoin des zones ouvertes pour s'alimenter et de zones composées d'arbustes pour y faire leur nid et se protéger des prédateurs. Les chasseurs tentent donc de favoriser l'aménagement du territoire pour restaurer cet équilibre qui autrefois existait dans les campagnes corses, lorsque ces dernières étaient peuplées et que le petit gibier y proliférait.

Divers aménagements cynégétiques ont ainsi été réalisés cette année par les gestionnaires de territoire de chasse. Ces aménagements ont été réalisés grâce au soutien technique et financier de la Fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud. Leur but : rendre les territoires plus accueillants pour la faune sauvage. Leur méthode : planter une sélection de semences de plantes, arbres, fleurs, végétaux, destinée à préserver la faune sauvage et à alimenter le gibier ; ouvrir le maquis de façon mécanique ou manuelle en préservant les arbustes et les bosquets et conserver ainsi un paysage harmonieux.

Mais aussi entretenir et rouvrir les sentiers ou encore creuser des fosses pour l'enfouissement des déchets de chasse. Autant d'actions qui permettent une valorisation du territoire cynégétique et qui contribuent par la même occasion à la lutte contre les incendies.

## Quelques chiffres

En 2019, la Fédération départementale des chasseurs de la Corse du Sud (FDCCS) a doté les associations de chasse qui lui sont adhérentes en gibier de repeuplement constitué de :

**480**

**Perdreux**



**180**

**Quartés de faisans**



**38**

**Trios de faisans  
(2 femelles et 1 mâle)**

**AUDIO  
2000**  
L'EXPERTISE AUDITIVE



**Osez  
un bilan auditif GRATUIT\***

\* Bénéficiez d'un bilan auditif à but non médical, gratuit et sans engagement, offre valable du 01/01/2019 au 31/12/2019, réalisé par un audioprothésiste dans les centres AUDIO 2000. Ce bilan comprend une audioscopie, un test tonal et un test vocal. Février 2019. SIREN 421 314 402. RCS Nanterre

[www.audio2000.fr](http://www.audio2000.fr)

**AUDIO 2000**

Espace Alban - Cours Napoléon - 20000 AJACCIO  
04 95 29 97 00

Parc d'activités de Mezzavia - Lieu dit Stagnacciu  
20167 MEZZAVIA - 04 95 24 44 24

40, Bld Pascal Paoli - 20200 BASTIA - 04 95 31 92 13





# Un service technique dédié à l'amélioration des territoires

**AMENAGEMENT** Des travaux ont été engagés à Altiani, Antisanti, Castellu di Rustinu, Erbaghjolu, Lozzi, Lumiu, Pedicorti, Sant'Andria di Boziu, Sant'Andria di Cotone, Santa Lucia di Mercurio, Sermanu, Siscu, Tavagna, Volpajola, Algajola et Pietracorbara

Les missions de la Fédération des Chasseurs de Haute-Corse sont multiples et de natures très diverses. Hormis la validation annuelle des 9 000 permis de chasser, que tout chasseur connaît, les autres actions de la Fédération sont assez peu ou mal connues. Parmi ces missions, on compte celles de formation ainsi que celles liées directement ou indirectement à la gestion cynégétique des espaces et des espèces.

L'amélioration des habitats dans lesquels vivent les espèces animales constituant le petit gibier doit être une priorité pour le chasseur gestionnaire. En Haute-Corse les premiers aménagements subventionnés par la Fédération remontent à 1983 et le service technique a été créé trois ans après. Comme il est illusoire de changer le paysage de sa commune du jour au lendemain, la société de chasse volontaire doit définir des priorités d'actions sur son territoire.

## Des parcelles semées de blé

Limiter la pousse du maquis en surface comme en hauteur en créant une mosaïque de placettes ouvertes et de zones plus arbustives doit être recherché d'abord dans les secteurs où la perdrix tant bien que mal se maintient encore.

Quand le milieu naturel est suffisamment ouvert, la création d'un réseau de parcelles semées en blé de 500 à 1000 m<sup>2</sup> pourra se justifier et permettra le bon maintien voire le développement de la perdrix, mais aussi de beaucoup d'autres espèces (lièvre, pigeon, tourterelle, caille... pour ne citer que les gibiers). Si on veut tenter l'implantation du faisan, l'usage d'agrains et la limitation de certains prédateurs apparaissent en plus vraiment indispensables.

En 2018/2019 les sociétés de chasse qui se sont investies dans de tels travaux pour l'amélioration des territoires ont été Altiani, Antisanti, Castellu di Rustinu, Erbaghjolu, Lozzi, Lumiu, Pedicorti, Sant'Andria di Boziu, Sant'Andria di Cotone, Santa Lucia di Mercurio, Sermanu, Siscu, Tavagna, Volpajola mais aussi à Algajola et Pietracorbara.



Le blé était bien mûr lors du contrôle à San Andria di Boziu. En haut, la Fédé 2B qui aide aussi les sociétés souhaitant protéger châtaigniers et oliviers contre les incendies. L'assieu di Lumio (en haut à droite) a réhabilité tout un réseau de fontaines inutilisées car noyées dans le maquis.  
Photos FDC2B et Toussaint Agostini



# Un “gilet” fluo bientôt obligatoire pour le sanglier

**SECURITE** En matière de sécurité, l'accent continue d'être mis sur des habits plus visibles et la fédération de Haute-Corse a également fait l'achat de 42 nouveaux miradors pour le tir en battue

**L**es actions en faveur de la sécurité restent de loin les plus prioritaires pour la FDC de Haute-Corse.

Une victime sera toujours une victime de trop, surtout quand on analyse les accidents où on s'aperçoit que la quasi-intégralité pourrait être évitée ! La FDC distribue depuis de nombreuses années gratuitement à chaque chasseur une casquette orange indispensable pour être bien repéré des autres chasseurs.

La réglementation a fini par imposer cette casquette par la suite lors de toute chasse au sanglier. Et maintenant en 2019 la récente loi portant la création de l'Office français de la biodiversité a également rendu obligatoire le port d'un gilet de couleur fluorescente dans toute chasse collective au grand gibier.

Aujourd'hui le texte attend toujours son arrêté d'application, mais cette disposition pourrait donc très bien s'imposer à tous les chasseurs de France dans le courant de la saison de chasse 2019/2020. Quand ce sera le cas, la fédération communiquera en ce sens, mais le texte ayant été voté, chacun peut d'ores et déjà prendre ses dispositions et se munir

de l'accessoire. Il demeure cependant encore une incertitude sur la dénomination « gilet ».

## 580 miradors installés en quelques années

Sous nos latitudes et nos étés caniculaires le tee-shirt est souvent la seule chose supportable, de même qu'au plus froid de l'hiver une veste épaisse fluo semble être encore un vêtement plus adapté et de surcroît plus visible qu'un véritable « gilet ».

La Fédération de Haute-Corse ayant questionné sur ce sujet, la Fédération Nationale, celle-ci lui a assuré prendre en compte ce détail important et faire en sorte que d'autres vêtements fluo au-dessus de la ceinture que le gilet pourront être utilisés.

Les responsables de la chasse du département espèrent à présent que l'arrêté d'application, ou à défaut, les instructions aux agents verbalisateurs, seront marqués au coin du bon sens. La Fédération a organisé de nouveau l'achat groupé des miradors de tir en battue en aluminium qui séduisent un nombre croissant de chasseurs, avec 42 nouveaux miradors acheminés en 2019. Plus de



Les chasseurs ayant utilisé les miradors en aluminium se disent tous très satisfaits. Le port obligatoire d'un vêtement fluo en battue au sanglier et non la casquette) va probablement survenir durant la saison de chasse dans toute la France. Photos FDC2B et Toussaint Agostini

580 miradors qui permettent le tir fichant et de mieux voir son environnement de tir ont été ainsi disposés à travers le département en une dizaine d'années.

Depuis 2018 des stages sur la sé-

curité à la chasse ont par ailleurs été organisés dans différentes micro-régions et d'autres seront mis sur pied, notamment à la demande. Toutes ces mesures conjuguées à la sensibilisation des chasseurs et à la formation

pratique des futurs chasseurs ont permis une baisse importante des accidents de chasse, qui ne sera néanmoins jamais considérée comme suffisante par les dirigeants fédéraux.







## Poursuite des études génétiques pour la perdrix et le lièvre

**ENVIRONNEMENT** Dans le bilan de fédération figure la réalisation de plusieurs fosses «hors-sol» cimentées, mais il est aussi question des lâchers de gibiers, ainsi que de formations et des suivis de populations

**P**armi les actions concrètes de la Fédération, c'est celle de réduction des déchets qui est aujourd'hui primordiale.

S'efforçant de vivre avec son temps comme tout citoyen, le chasseur corse montre aujourd'hui qu'il agit pour réduire en matière de déchets son impact sur l'environnement.

En premier lieu les fosses «hors-sol» cimentées pour déchets issus des sangliers continuent toujours de se construire dans le département. Rappelons que cette technique permet d'éliminer de manière hygiénique et écologique les restes du dépeçage des sangliers.

Il en existe à présent sur une dizaine de communes et la fédération rappelle à toutes les sociétés qu'il est indispensable de contacter la Fédération avant de se lancer dans ce type de projet qui nécessite d'être très bien cadré.

### Gibier d'élevage et repeuplement

La collecte et le recyclage des douilles de cartouches commencés en février dernier en Haute-Corse s'amplifieront véritablement lors de cette nouvelle saison de chasse.

Les 9000 chasseurs en sont individuellement informés cette année lors de la réception de leurs titres de validation.

La Fédération de Haute-Corse distribue chaque année aux sociétés qui en font la demande du gibier d'élevage destiné à être lâché dans la nature et à repeupler certains territoires. Des centaines de faisans, mais aussi des perdrix dans des territoires où l'espèce est absente, sont ainsi libérés sur nos territoires.

Une fédération 2B qui poursuit par ailleurs son projet d'élevage de perdrix rouge de souche corse. Elle a pour cela cette année envoyé spécialement en formation un de ses agents dans un élevage favorablement connu du sud de la

France.

### Trois études sur le sanglier

La Fédération des chasseurs de Haute-Corse accomplit beaucoup d'autres actions au service de la chasse et des chasseurs. Nous citerons ici juste celles ayant demandé le plus de temps et de moyens:

- Formations théorique et pratique à l'examen du permis de chasser (activités de loin les plus chronophages)

- Formation pour l'obtention de l'autorisation de chasser à l'arc (ouverte aussi aux chasseurs de Corse-du-Sud)

- Formation pour l'obtention de l'agrément de piéteur

- Gestion du site internet d'information fdc2b.com

- Edition annuelle du dépliant d'information accompagnant le permis de chasse

- Information-formation des chasseurs pour participer à la surveillance incendie (partenariat avec le SDIS 2B)

Etudes et suivis des populations : suivi génétique de la Perdrix rouge *Alectoris rufa*, étude sur le régime alimentaire du Lièvre corse *Lepus corsicanus*, estimation du prélèvement total de sangliers, récolte d'ailes de bécasses pour le compte du Club National des Bécassiers (CNB), trois études différentes sur le Sanglier en partenariat avec l'INRA, l'IRSN et l'Université de Naples, le suivi sanitaire du gibier (sangliers et lièvres essentiellement), etc.

Aide à d'autres associations que les associations de chasse: différentes épreuves pour chiens d'arrêt mais aussi des associations comme celle du Cursinu, des Louvetiers ou du Saint-Hubert bénéficient également d'aides de la FDC2B.

NOUVEAU À FURIANI



EUROTYRE

PNEUS ET SERVICES

BASTIA

VOTRE SPÉCIALISTE

TOURISME • CAMIONNETTE • 4X4

GÉOMÉTRIE
PNEUS
FREINS
CLIMATISATION
AMORTISSEURS
VIDANGE



Continental
Michelin
Goodrich

**BASTIA AUTO SERVICES**  
lieu dit La Matoniere  
Immeuble Gazzo (ancien atelier Fiat)  
(Après la Polyclinique)  
70600 Furiani  
**04.95.58.31.15**





Photos Jeannot Filippi |

**CHASSE ANTICIPÉE** Pour limiter les dégâts des sangliers, des zones cultivées très exposées bénéficient de dérogations de chasse anticipée. Sur le domaine Sainte Juliette de Tallone, l'équipe dédiée maintient les équilibres communs. Rencontre



**E**n Corse comme ailleurs, les terres sont travaillées pour, par exemple, assurer l'alimentation des troupeaux d'ovins. Mais il est surtout fréquent de voir les sangliers s'attaquer aux céréales et aux cultures fourragères sans ménagement.

Les espaces sont alors marquées par de profonds stigmates.

Ces dégradations impactent fortement l'activité des domaines agricoles et, par voie de conséquence - directes et induites - se répercutent sur plusieurs pans de l'économie insulaire. Une situation qui a atteint son paroxysme lors de la saison 2013-2014 avec nombre d'agriculteurs durement touchés. Les chasseurs ont été appelés à soutenir les filières et le prix du permis de chasse a fait l'objet d'une augmentation exponentielle.

Depuis, les choses ont évolué positivement grâce à un système dérogatoire, attribué au cas par cas, qui accorde le droit de chasser par anticipation. Un cadre de la fédération départementale de la Haute-Corse précise néanmoins : « Il faut distinguer les zones agricoles - dont des familles dépendent - et le reste de la Corse où les objectifs de gestion peuvent être différents. »

#### **Pallier les effets destructeurs**

Le dispositif a permis d'endiguer les effets néfastes mais l'équilibre reste fragile. En plaine de Tallone, le Domaine Sainte-Juliette, qui s'étend sur environ 600 hectares, fait partie de ces zones





### Entre voisins, une passion commune

Composée d'une dizaine d'individus, l'équipe de battue du Domaine Sainte Juliette est constituée d'habitants d'Aléria, village limitrophe de Tallone. La proximité et la passion commune expliquent donc « les excellents rapports que nous entretenons avec les membres de la société de chasse de Tallone, souligne Serge Cecchini. Nous chassons sur une partie de leur territoire et, même si ce sont des amis, nous avons tenu à leur témoigner davantage notre reconnaissance autant que les soutenir dans leurs actions. C'est pour cela que nous avons décidé de prendre la carte de la société. C'est naturel et normal ».

victimes des assauts des nuisibles. Une vaste surface, bordée de maquis, offrant autant de portes d'entrées pour les bêtes noires qui s'y faufilent et, parfois, y installent leur logis. Une concentration de pique-assiettes au cœur de ce garde-manger qui a créé un sérieux déséquilibre sur les masses économiques et environnementales.

« Toutes les cultures sont touchées. Dans les céréales, quand les jeunes plants ne sont pas dévorés, les sangliers les couchent pour les manger, constate Serge Cecchini, berger du Domaine et chef de battue. Dans la luzerne, c'est tout aussi problématique. Quand ils ne la mangent pas, ils défoncent les sols. Cela engendre des difficultés pour faucher et mettre en ballots. Les machines supportent mal les écarts de niveaux consécutifs aux trous formés

et elles cassent, dresse-t-il. Nous sommes sur un territoire que je qualifie de Plaine de Montagne. Les sangliers sortent et entrent très facilement. » Pour pallier ces effets destructeurs, pour la troisième année consécutive, une chasse anticipée a été accordée « uniquement sur le Domaine ».

#### Synergie et compromis en ligne de mire

Via une stratégie de décantonnement, un bon compromis pour toutes les parties semble avoir été trouvé. Jean-Marc Saez, chef de battue adjoint et exploitant agricole à Aleria, explique : « Nous travaillons dans l'agriculture mais nous sommes avant tout des chasseurs. Nous avons le respect de la bête.

« De plus, nous élevons des chiens toute l'année pour assou-

vir notre passion. Nous n'avons aucun intérêt à déséquilibrer les choses mais nous mesurons aussi très bien les conséquences de la présence de sangliers sur les cultures. Nous avons donc élaboré une stratégie qui consiste à les chasser pour les expulser. Nous avons aussi fixé le nombre de bêtes tuées à deux par battue. » Serge complète : « Nous lâchons le week-end. En semaine, c'est à la demande des propriétaires que nous intervenons. Depuis cette attribution et le mode opératoire arrêté ensemble, nous observons une limitation des dégâts de l'ordre de 50% en moyenne. » Jean-Marc ajoute : « Nous parvenons à réguler la population de sangliers car toutes nos observations attestent que la population est contenue à un niveau relativement acceptable pour tout le monde. »



## La chasse coule dans ses veines

à 17 ans, Ghjuvan'Filippu Cecchini est le membre actif le plus jeune de l'équipe.

En formation en alternance (cultures) au CFA et sur le Domaine Sainte-Juliette, la chasse est inscrite dans son patrimoine génétique. « Je sais que je suis le successeur de la tradition familiale », reconnaît-il.

Conscient d'être le prochain chef d'équipe, il se doit d'acquérir encore des connaissances et ce, même s'il a été bercé par la chasse dès les premiers instants de sa vie. « J'ai commencé à accompagner les (siens) à l'âge de 5 ans. Mais mes parents m'ont raconté que lorsque je suis né, papa est rentré dans la salle d'accouchement avec la cartouchière et les laisse des chiens autour des épaules, sourit-il.

« J'ai arrêté d'y aller à 12 ans pour jouer au foot mais après deux ans, ça me manquait trop donc je suis revenu. J'ai pu pratiquer réellement en chasse accompagnée à 15 ans et j'ai passé le permis à 16 ans. Je ne prends pas les postes car je préfère lâcher, comme papa, mes oncles et mon grand-père. Je suis passionné de chiens mais si je peux en profiter pleinement, c'est grâce à Bab-bò qui - en plus de m'apprendre beaucoup et de m'accompagner pour que je lâche - s'occupe super bien de mes chiens, remercie affectueusement le petit-fils. Je chasse un peu les oiseaux mais c'est surtout le sanglier qui m'intéresse. Je crois que c'est impossible pour moi d'arrêter les battues. »

Avec Lisandru et Petru-Santu, ses cadets au moins autant passionnés que Ghjuvan'Filippu, inutile de dire que les repas de famille sont l'occasion de parler de chasse, encore et toujours. Macagne servies en accompagnement, cela va de soi.



# Ouvertures et fermetures de la chasse

## Haute-Corse

Période d'ouverture générale :  
**1<sup>er</sup> septembre 2019 - 29 février 2020**

La chasse est fermée les mardis et vendredis du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre sauf jours fériés. Du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre, la chasse aux colombidés à poste fixe matérialisé de main d'homme, est ouverte tous les jours.

## Corse-du-Sud

Période d'ouverture générale :  
**1<sup>er</sup> septembre 2019 - 29 février 2020**

La chasse est fermée les mardis et vendredis du 1<sup>er</sup> septembre au 29 février, sauf jours fériés.

## Gibier sédentaire



### Sanglier

Haute-Corse

Corse-du-Sud

← 15 août  
→ 31 janvier

← 15 août  
→ 31 janvier

sauf au 29 février dans 4 zones délimitées de la Plaine Orientale, de la Balagne, du Cortenais et de Conca d'Oru<sup>(1)</sup>

Pose obligatoire de panneaux "Attention chasse en cours" en toute battue

Le port de dispositifs fluos (gilets, casquettes...) pour chaque participant est obligatoire dans toute battue. L'utilisation de la chevrotine, uniquement autorisée dans les battues d'au moins 7 chasseurs, implique en plus la tenue d'un carnet de battue à jour et l'apposition de panneaux "Attention chasse en cours"

Voir détails sur le web [www.haute-corse.gouv.fr](http://www.haute-corse.gouv.fr)

### Perdrix et faisan



Haute-Corse

Corse-du-Sud

← 29 septembre  
→ 1<sup>er</sup> décembre

← 1<sup>er</sup> septembre  
→ 11 novembre

**PMA Perdrix :** 2/jour/chasseur. Perdrix, faisan et caille ouvert que samedi, dimanche et mercredi. Faisan **FERMÉ** à Pietracorbara. Perdrix, faisan et caille **FERMÉS** à Bigorno, Biguglia, Campitello, Canavaggia, Castifao, Feliceto, Galeria, Lento, Manso, Mausoleo, Moltifao, Nessa, Olmi Cappella, Pioggiola, Sant'Andria di Cotone, Sermano, Speloncato, Vallica.

**Perdrix :** ouverte seulement les samedi, dimanche, lundi et mercredi. **PMA Perdrix :** 2/jour/chasseur. **Faisan :** sur chasses privées chasse du faisan de lâcher ouverte jusqu'au 31 janvier

### Lièvre



Haute-Corse

Corse-du-Sud

← 29 septembre  
→ 1<sup>er</sup> décembre

← 1<sup>er</sup> septembre  
→ 15 décembre

**PMA Lièvre :** 1/jour/chasseur. **OUVERT** que dimanche. **Lièvre :** fermée sur Ersu, Tomino, Rogliano et Urtaca

**PMA Lièvre :** 1/jour/équipe de chasse. **Lièvre :** Chasse ouverte uniquement les lundi, mercredi, samedi et dimanche

### Lapin



Haute-Corse

Corse-du-Sud

← 1<sup>er</sup> septembre  
→ 29 février

← 1<sup>er</sup> septembre  
→ 29 février

## Oiseaux de passage et gibier d'eau

### Caille des blés

Haute-Corse

← 29 septembre  
→ 1<sup>er</sup> décembre

Corse-du-Sud

← 1<sup>er</sup> septembre  
→ 20 février



### Tourterelle des bois

Haute-Corse

Corse-du-Sud

← 31 août  
→ 20 février

← 27 août  
→ 20 février

Avant l'ouverture générale, seulement à poste fixe matérialisé de main d'homme et à plus de 300 mètres de tout bâtiment



### Tourterelle Turque

Haute-Corse

Corse-du-Sud

← 1<sup>er</sup> septembre  
→ 20 février

← 27 août  
→ 20 février

Avant l'ouverture générale, seulement à poste fixe matérialisé de main d'homme et à plus de 300 mètres de tout bâtiment



### Pigeon ramier, Bécasse, Grives et Merle

Haute-Corse

Corse-du-Sud

← 1<sup>er</sup> septembre  
→ 20 février



**Grives et merle :** Du 10 au 20 février : seulement à poste fixe matérialisé de main d'homme.  
**Pigeons ramier :** ouverte tous les jours du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre à poste fixe.  
**PMA grives et merles :** 40/jour/chasseur  
**Bécasse :** carnet obligatoire ou l'application pour smartphone Chass'Adapt.  
**PMA bécasse :** de 3/jour/chasseur (et 30/saison)

### Colvert

autres canards de surface (sauf Chipeau) et tous les canards marins

Oies, Bécassines et autres limicoles (sauf Vanneau)



Haute-Corse

Corse-du-Sud

21 août → 31 janvier

L'emploi de la grenaille de plomb est interdit dans les zones humides

### Vanneau



Haute-Corse

Corse-du-Sud

1<sup>er</sup> septembre → 31 janvier

L'emploi de la grenaille de plomb est interdit dans les zones humides

### Fuligules Milouin et Morillon,

Nette rousse, Canard Chipeau, Foulque, Râle et Poule d'eau



Haute-Corse

Corse-du-Sud

15 septembre → 31 janvier

L'emploi de la grenaille de plomb est interdit dans les zones humides



# L'opération "recyclage des cartouches" est bien lancée

**ÉCOLOGIE** Depuis le début de l'année, le ramassage des étuis et douilles se développe. Si pour l'heure, seule la communauté des communes Calvi-Balagne s'est attaquée frontalement au problème, la Fédération de Chasse de Haute-Corse a entrepris depuis janvier des campagnes de collecte et de sensibilisation

Par Pierre-Philippe LECŒUR

Comme trop souvent, il n'est pas rare de découvrir des cartouches et autres douilles délaissées par les chasseurs et tireurs au milieu des sentiers. Véritable fléau environnemental, le plastique et le laiton des munitions peuvent mettre des années avant de disparaître. C'est pour contrer cette pratique peu reluisante qu'ont été mis en place depuis quelque temps, des lieux destinés à récolter les cartouches et les douilles dans différents lieux de la Haute-Corse.

Au magasin Gamm vert de Lucciana, le bouche-à-oreille a fait son effet. Depuis le mois de février, le container installé devant les caisses enregistreuses ne cesse de se remplir. « C'est un immense succès alors que la période de la chasse n'est même pas encore ouverte, note Séverine Va-

lette, responsable des Gamm vert de Prunelli di Fiumorbo et de Lucciana. On vide la poubelle plusieurs fois par mois car les marcheurs et les tireurs ramènent des sacs entiers de munitions. C'est la fédération de chasse qui vient récupérer le stock quand nous en avons trop. » Une démarche qui se veut écologique mais également mercantile, puisque les chasseurs qui ouvrent un compte dans le magasin bénéficient de remises.

## 500 kg récoltés en Balagne

La collecte des cartouches est devenue une priorité de la Fédération de Chasse de Haute-Corse. En attendant des actions concrètes de la part des pouvoirs publics, depuis janvier, la Fédération s'attelle à la sensibilisation et au ramassage des munitions. Pour l'heure, près de 400 kg de cartouches sont conservés avant d'être expédiés sur le continent.

Selon la fédération de Haute-Corse, la consommation annuelle d'étuis sur le territoire de la Haute-Corse s'élè-



Doc Settimana

verait à près d'une tonne. Toujours selon la fédération, les chasseurs et les tireurs corses produiraient annuellement près de quatre tonnes d'étuis usagés. « Nous avons pris l'initiative, explique Jean Baptiste Mari, président de la FDCHC. Pour l'heure le ramassage est un succès. Cette année nous avons envoyé, joint au courrier de renouvellement du permis de chasse, un document de sensibilisation incitant les chasseurs à ne pas laisser sur place leurs cartouches tirées ainsi que la liste des conteneurs présents en Haute-Corse pour les jeter. » Autre solution évoquée par le président pour minimiser la pollution

: le retour des cartouches en carton, moins nocives pour l'environnement que le plastique.

En parlant de récolte, la communauté Calvi-Balagne est pionnière dans le domaine. Depuis 2017, la microrégion a effectué deux envois sur le continent, en mars et en août 2018, soit l'équivalent de 420 kg de cartouches (l'équivalent de 60 000 étuis) et 80 kg douilles laiton.

« C'est une démarche qui s'inscrit dans notre politique environnementale globale, assure François-Marie Marchetti, président de la communauté des communes. Nos points de ramassages sont nombreux, car qua-

torze mairies participent à notre action. » Un policier environnemental sillonne même la microrégion à la recherche des pollueurs, mais pour l'heure, aucune verbalisation n'a été dressée.

Toutefois, la sanction n'est pas la solution la plus appropriée comme l'avance Jean Baptiste Mari: « Il ne faut pas stigmatiser l'ensemble des chasseurs. La sensibilisation représente la solution la plus adaptée. Ceux qui laissent leurs munitions sur place ne sont qu'une infime minorité. » Une minorité qui, espérons-le, changera rapidement de mentalité.

# La 12<sup>e</sup> fosse pour les carcasses de sangliers implantée à Travu

Par Antoine MORIN

Inaugurée vendredi dernier, la 12<sup>e</sup> fosse de Haute-Corse consacrée à l'élimination des restes de sangliers a vu le jour près de la recyclerie de Travu, sur la commune de Ventiseri. A l'initiative de la société de chasse U Castellu, l'installation maçonnée devrait accueillir une centaine de carcasses de sangliers par saison. Dissous par l'effet de la chaux vive, les résidus pourront ensuite être réutilisés pour fertiliser les sols. Initié à Tomino en 2016, où il a été une réussite, ce procédé écologique a pour objectif de résorber l'abandon dans la nature des restes de sangliers. Ou dans les bacs à ordures ménagères comme c'est encore trop souvent le cas. Outre l'odeur qu'ils dégagent, ces restes constituent un risque sanitaire considérable.

« Les sangliers peuvent être atteints de maladies comme la tuberculose bovine, explique Christian Pietri, responsable technique de la fédération des chasseurs de Haute-Corse. Dès lors, cet abandon, dans les rivières notamment, peut exposer les autres espèces à une contamination. Cette fosse, qui vise à empêcher la diffusion des maladies, est à ce jour la solu-



Photo A. M.

tion la plus respectueuse de l'environnement. » Selon Anthony Pini, président de l'association U Castellu, « cette installation, qui est unique entre le grand Bastia et Solenzara, permet d'apporter

une réponse partielle au problème des déchets sur l'île. Avant, on mettait les restes des dépêchés à la poubelle ». François Tiberi, maire de Ventiseri, ne peut qu'approuver. Soutien indis-

pensable, la municipalité a mis à disposition de l'association, la parcelle de terrain communal où a été érigée la fosse, après lui avoir accordé une subvention et fourni de la main-d'œuvre. Un partenariat suffisamment rare pour être mentionné.

## Vers une évolution des pratiques

L'aboutissement du projet n'aurait pu avoir lieu sans le concours de la Fédération de chasse de Haute-Corse, qui, après l'avoir validé, a financé les travaux, d'un coût global de 2 200 €, à hauteur de 80% hors taxes. Les 20% restants ont été engagés par l'association elle-même grâce aux cotisations réglées par les adhérents, composés d'une vingtaine de personnes. L'équipe de chasseurs pourra, en plus des autres groupes à qui elle en donnera l'accès, bénéficier de cette installation à forte valeur ajoutée, cadenassée et placée sous surveillance vidéo par mesure de sécurité. En conclusion, Jean-Baptiste Mari, président de la fédération départementale de chasse de Haute-Corse, lance une bouteille à la mer: « Ce dispositif, largement financé par la fédération, est à la portée de tous. Il faut maintenant faire évoluer la chasse en Corse et la rendre davantage structurée. » Une invitation à franchir le pas, pour le bien commun.



# “Attention, il y a danger avec les espèces introduites !”

## RENCONTRE

Le président de la fédération régionale de pêche, **Antoine Battestini**, met en garde sur les conséquences de ces apports, car en Méditerranée 56 % des espèces piscinables sont considérées en danger en raison de l'arrivée du goujon asiatique, et 18 % en danger d'extinction

**E**n moins de quarante ans, plus de vingt espèces de poissons ont été introduites dans nos rivières. À l'origine, seules 12 espèces vivaient dans notre réseau hydrographique dont quatre exclusivement en eau douce. La truite de Corse, la fario méditerranéenne, la blennie fluviale et l'épinoche. Les espèces introduites sont : la carpe commune, l'esturgeon, le carassin, la gambusie, le chevaine, les poissons rouges, le gardon, le sandre, le black-bass, le goujon, la tanche, le vairon, le brochet, le poisson-chat, le rotengle, l'omble de fontaine, la perche, la grémille et jusqu'au silure !

Que font ces poissons dans nos plans d'eau et rivières, et quelles conséquences sur les espèces locales.

À l'origine, certaines introductions ont été faites pour lutter contre la prolifération des moustiques dans la plaine orientale mais la plupart sont le fait de pêcheurs indécents ou dans le but de « valoriser » les plans d'eau pour une pêche en 2<sup>e</sup> catégorie à l'année. Une étude en cours nous démontre les déséqui-



libres importants de ces plans d'eau et la lutte entre ces espèces pour se nourrir et se reproduire.

Comment peut-on être aussi stupide ou inconscient pour introduire des silures dans la Gravona ou toute autre espèce sans prendre conscience du risque potentiel de nouvelles

maladies ou de parasites. La fédération de Corse a, il y a 40 ans, commis l'erreur d'introduire le saumon de fontaine dans les lacs du Melo, Capitello et Bastani. Les conséquences quarante ans après sont que les truites et l'Euprocte de Corse ont disparu de ces plans d'eau. Depuis 10 ans, des pêcheurs indéli-

cats, pour rester polis, ont introduit des vairons ce qui a pour conséquence de coloniser les rivières comme l'Ascu, le Tavignanu ou le Vecchio. Il s'agit d'une espèce qui occupe le même biotope que la truite et les femelles pondent jusqu'à 1 000 œufs. C'est une vraie menace pour la truite. Idem pour le Chevaine dans la Gravona et le Prunelli où ce poisson occupe la même niche écologique que notre truite.

Aujourd'hui tout le monde a eu connaissance des ravages occasionnés par le Cynips du châtaignier et la Xylella fastidiosa pour l'olivier ainsi que les conséquences dramatiques pour les producteurs et le couvert végétal de ce pays.

On sait que c'est l'intérêt économique qui prévaut sur l'intérêt écologique. Pour préserver nos rivières et nos cours d'eau et si nous souhaitons transmettre cet extraordinaire patrimoine halieutique il est urgent d'interdire toute introduction de poissons qui n'appartiennent pas aux souches locales.

L'assemblée de Corse a d'ailleurs voté une motion déposée par Mattea Casalta pour la protection des souches de truites sauvages de Corse. Dans cette motion, l'Assemblée de Corse « demande à l'ensemble des autorités compétentes d'assurer le maintien des souches locales en interdisant, en dehors des contextes dégradés validés par la PDPG (voir par ailleurs), l'introduction de souches nuisibles aux souches locales et d'espèces invasives »...

Une autre grande menace pèse sur notre





# Education et études pour la truite de Corse

**BIOLOGIE** Après 35 ans de recherches, la truite de Corse est désormais reconnue au plan international. On sait aujourd'hui qu'elle n'a rien à voir avec la souche de lignée nord-africaine la fameuse Macrostigma

## UN PROGRAMME REGIONAL POURSUIT LE "LIFE"

La Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FCP-PMA), ainsi que ses partenaires (UE, DREAL, OEC, AFB, ONF, ONCFS, DDTM, Gendarmerie et PNRC), ont mené de 2003 à 2007 le programme Life\* pour la « conservation de la truite macrostigma en Corse ». A la suite de ce programme, la fédération et ses partenaires ont décidé de poursuivre leur action en mettant en place un programme régional.

Un nouveau programme a été validé pour la période 2018-2022. Il reprend la majeure partie des actions de ses prédécesseurs en y ajoutant quelques nouveautés.

Il s'articule autour de différents axes dont celui de la protection des populations connues en vue d'assurer un état de conservation favorable. Il est question de l'amélioration continue des connaissances mais aussi de l'extension de l'aire de répartition des souches pures. Les truites de Corse font l'objet d'études scientifiques intensives depuis près de 35 ans, aussi bien au niveau morphologique que génétique. Il a fallu près de 25 ans de prospection et plus de 200 populations analysées pour arriver à la compréhension actuelle, base indispensable à la gestion raisonnée de ces truites par la Fédération de pêche de Corse et de ses partenaires. 2018 et 2019 sont des années exceptionnelles car cette connaissance patiemment accumulée a permis la publication de deux articles dans des revues internationales avec jury de biologistes de nombreux pays. Tout ce travail a permis de placer les deux types de truites de Corse, au



sein de l'espèce truite commune ou truite fario (*Salmo trutta*), dans les lignées adriatique AD pour la majorité des populations de truite corse ancestrale (à l'exception de deux populations qui sont rattachées à la lignée Marbrée, MA) et méditerranéenne ME (la truite méditerranéenne de Corse). Ces trois lignées auxquelles appartiennent les truites sauvages de Corse sont bien distinctes de la lignée nord-africaine (NA) à laquelle appartiennent les truites algériennes stockées au MNHN. Autrement dit notre truite n'a rien à voir avec la Macrostigma d'un point de vue

scientifique. Une autre étude a comparé les truites de Corse avec des truites entourant la mer tyrrhénienne de Sardaigne, Sicile et Italie continentale. Il en ressort que les truites de Corse limitées à une seule île présentent plus de diversité que l'ensemble des populations méditerranéennes analysées. Bien que génétiquement très différentes, les populations de Corse analysées appartiennent à un ensemble ancestral très ancien conservé dans sa diversité.

\* Données transmises par Stéphane Murracchiole, ONF



Photos Jeannot Filippi

pays, c'est la prolifération récente et l'avancée en Europe d'une nouvelle espèce, le *Pseudorasbora*, appelé plus communément goujon asiatique.

Cette espèce présente en Angleterre, Italie, Espagne et en France est un petit poisson de 11 centimètres, pesant 20 grammes et dont la durée de vie est de 4 ans.

Il est d'origine asiatique et a été importé accidentellement en Roumanie où il a colonisé tout le bassin du Danube. Le danger est que ce petit poisson est porteur sain d'un agent infectieux de type parasitaire. Des études ont montré que 3 ans après son introduction dans un bassin-versant, toutes les espèces du bassin étaient infectées et le nombre d'individus des populations a chuté de 80 % !

En Méditerranée, 56 % des espèces piscicoles sont considérées comme menacées et 18 % en danger critique d'extinction.

Il devient urgent d'interdire toute commercialisation ou introduction d'espèces exogènes, il y va de la survie de notre patrimoine. Du fait des bouleversements écologiques, notre ressource a des limites. La fédération a fait le choix d'éduquer les générations futures, de transmettre ses richesses, par des méthodes de pêche raisonnées, des prélèvements réglementés (10 truites par jour et par personne), le *no kill*, des tronçons de rivières aménagés pour l'apprentissage et la formation.

Contre la barbarie des viandards, faisons ensemble le chemin de la conscience, de l'éducation et de la préservation de notre patrimoine halieutique.

## ACTIVITES PEDAGOGIQUES DANS LA VALLEE DE LA GRAVONA



Photo fédération de pêche

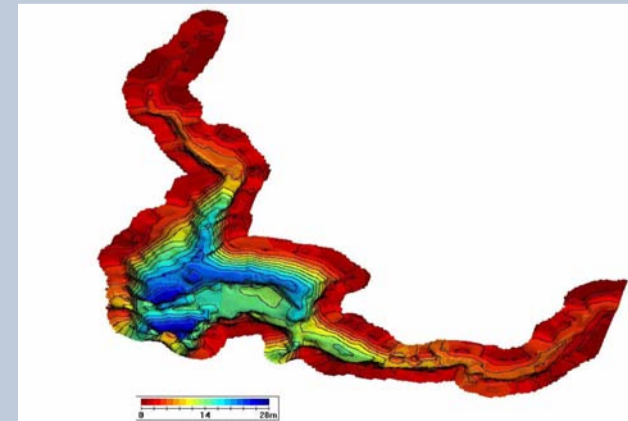
Un projet est né à l'initiative de l'AAPPMA de la Gravona grâce au programme Gal Leader. L'union européenne et la Collectivité de Corse, partenaires financiers vont permettre la création d'activités pédagogiques en lien avec la pêche. La fédération de la pêche Corse est aussi un soutien pour les projets de l'AAPPMA.

Nous avons jusqu'à fin 2021 pour réaliser la création d'Ateliers pêche nature, de sorties pêche, d'un site web. L'aménagement du parcours *no kill* de la Gravona, la signalétique du site sont aussi des grands axes du projet. L'objectif étant de protéger les ressources grâce à la réglementation mise en place et former les pêcheurs éco-citoyens de demain. Valoriser la pêche comme un vecteur économique micro régional.

## BATHYMETRIE : ETUDES DES PLANS D'EAU DE CORSE

La fédération a lancé une étude sur l'ensemble des plans d'eau de Corse pour leur mise en valeur future.

Dans le cadre de ses missions, la Fédération de Pêche Corse réalise la bathymétrie des lacs et plans d'eau artificiels de Corse : « Ces actions nous permettent d'accroître nos connaissances de l'habitat halieutique. De plus la mise à disposition de ces relevés améliorera la pratique de la pêche de nos adhérents. Pour ce faire, nous utilisons une embarcation mû par un moteur électrique qui permet d'avoir un impact zéro sur le milieu prospecté, équipée d'un sondeur pour recueillir des données de profondeur et de dureté du sol. Par la suite, un logiciel nous permet de faire une modélisation 3D du plan d'eau prospecté (cf photo modélisation). Ces actions seront suivies de prélèvements aquatiques pour effectuer une analyse génétique afin d'avoir une liste exhaustive des espèces halieutiques présentes dans ces habitats. »



La bathymétrie du barrage du Rizzanese.

Image fédération régionale pour la pêche et la protection du milieu aquatique Corse





# Un projet écologique pour les cinq prochaines années

**PRÉSERVATION** Jusqu'à récemment, l'objectif halieutique l'emportait souvent sur l'objectif écologique. Laissant place à une priorité tournée vers une rentabilité de capture pour le pêcheur et donc une ressource abondante. En finir avec cette politique est donc le nouvel objectif de la Fédération de Pêche de la Corse pour les cinq prochaines années

Par Pierre-Philippe LECŒUR

**P**rivilégier le respect de la nature et des espèces, c'est désormais la doctrine de la Fédération de pêche de la Corse. Initiée par son président Antoine Battestini, cette toute nouvelle politique délaisse la rentabilité de pêche, au grand dam de certains pêcheurs, au profit de la préservation des espèces endémiques. Les raisons de cette nouvelle politique ? Les récentes connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. En effet, un nouveau déversement d'espèces étrangères pourrait générer des perturbations pour les peuplements piscicoles naturels et mettre en danger les espèces endémiques de la Corse. En parallèles de cette prise de conscience, les demandes des pêcheurs ont évolué vers de nouveaux besoins, marqués par une ressource de qualité naturelle et donc des captures de poissons sauvages. La Fédération de pêche de la Corse s'est donc fixée pour objectif l'élaboration d'un plan de gestion départemental, plus connu sous le sigle PDPG. Ce travail représente l'outil qui

va permettre aux collectivités piscicoles de travailler dans le sens d'une gestion piscicole « qualitative », cohérente et adaptée aux cours d'eau de la Corse. Une démarche qui marque une volonté forte de répondre au souhait de disposer d'un outil structurant permettant de définir la gestion piscicole à l'échelle de la région.

Cette gestion s'établira au cas par cas, en fonction de l'état des milieux aquatiques, de leurs potentialités écologiques, mais également en fonction des gestionnaires et de leurs souhaits liés à la pratique de la pêche.

Pour la fédération, l'objectif est donc de confronter les demandes des pêcheurs à la réalité écologique des milieux aquatiques, en d'autres termes, les cours d'eau ne peuvent et ne doivent produire que ce qu'ils sont destinés à produire.

Autre grand changement annoncé par l'organisme, lutter contre les pressions que subissent certains cours d'eau, liées en grande partie aux multiples usages de ces sources (eau potable, irrigation, assainissement, hydroélectricité...). Car, ces usages parfois abusifs peuvent être générateurs de conflits entre les différents usagers.

Cette gestion piscicole se situe dans la continuité de la gestion déjà mise en place et pratiquée par

les collectivités piscicoles avec la réglementation de la pêche et le repeuplement.

Mais elle va beaucoup plus loin en tendant vers une gestion des milieux, puisque l'état des peuplements piscicoles est d'abord et avant tout conditionné par la qualité et la fonctionnalité des milieux (qualité chimique de l'eau, qualité physique des habitats...).

Durant ses cinq prochaines années, le PDPG souhaite établir un état des lieux des milieux aquatiques et de leurs peuplements, afin de définir les grandes lignes de la gestion et la réhabilitation de ces milieux si besoin est.

Ce diagnostic établi, le PDPG proposera un ensemble d'actions concrètes dont la mise en œuvre doit permettre le retour au bon état chimique et physique des milieux.

Toujours dans le but d'améliorer les milieux et leurs fonctionnalités qui se traduira par une augmentation, tant en nombre qu'en qualité, des peuplements piscicoles associés.

Cet ensemble d'actions mis en place par le PDPG fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation qui jugera de leur effet sur le milieu et ses poissons, en particulier de leur pertinence en termes de coût et de gain biologique.







# MARANA SPORTS



Toutes les meilleurs marques  
au meilleur prix

## TEXTILE

Millet, Icepeak, Adidas, Arena, Nike, Hart, Fjall Raven...

## CHAUSSURES

Salomon, Nike, Adidas, Meindl, Han wag, Asics...

## ARMES

Browning, Benelli, Beretta, Winchester, Verney carron, Remington, Franchi, Sauer, Blazer, Ruger...

## EUROPECHE

Mitchel, Sert, Penn, Shimano, Daiwa, Grauvell, Maria, Rapala, Yamashit, Plano, Starlite, Okuma...

## COUPELLERIE

Puma, Buck, Spyderco, Victorinox, Mcusta, Opinel...

## ACCESSOIRES

Swarovski, Garmin, Bushnel, Aimpoint, Petzl, Gamo...

RN 193 • 20290 BORGU  
Tél : 04 95 36 07 03 • Email : sarl.ms@orange.fr

Arnaud Marana Sport Rezzi









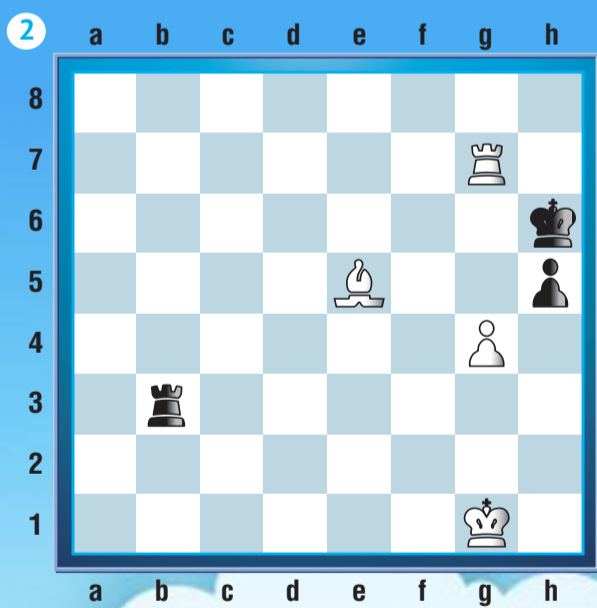
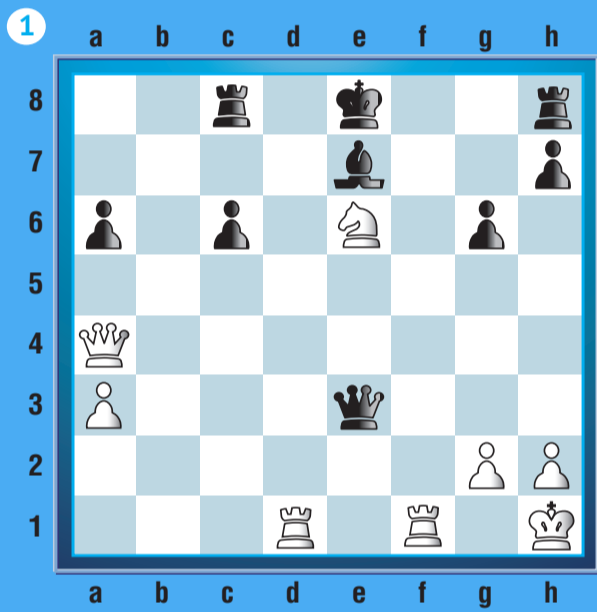
# Scacchi / Échecs

**S P E Z I A L E**  
**S T A T I N A**

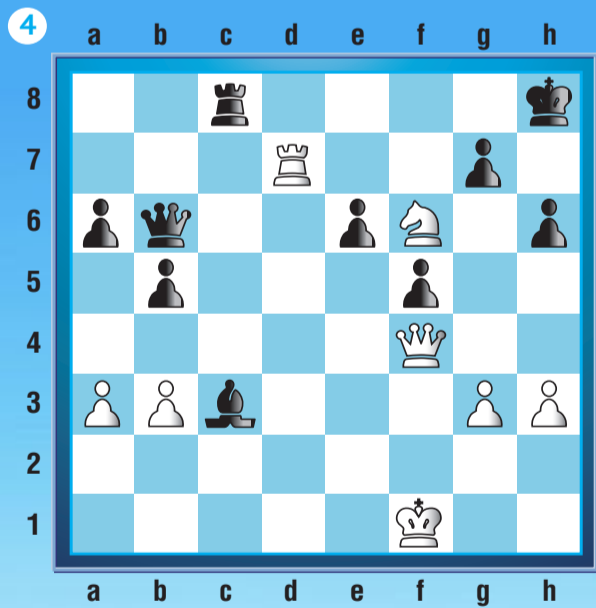
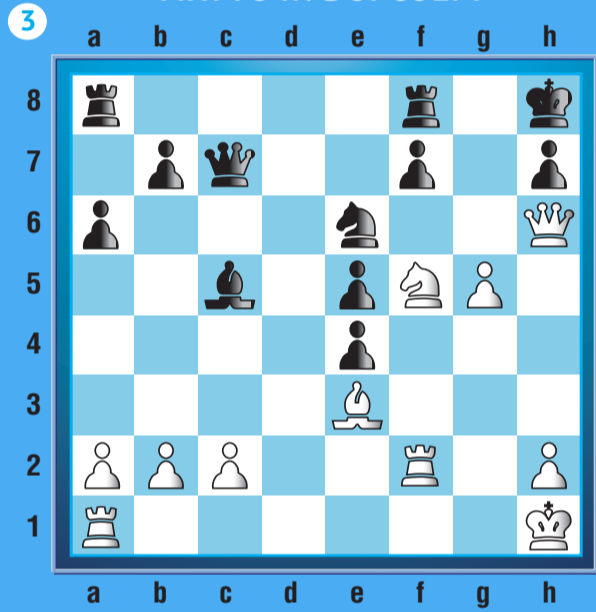
Pour vous y aider, et afin que vous ne perdiez pas trop la main d'ici la rentrée scolaire, un cocktail de mat à résoudre. La période estivale se prête à ce type d'exercices. Vous êtes sur le sable de l'une de nos belles plages ou au bord d'une rivière... Votre "Settimana" à la main... profitez du soleil !

## I Bianchi ghjocanu è vincenu *Les Blancs jouent et gagnent*

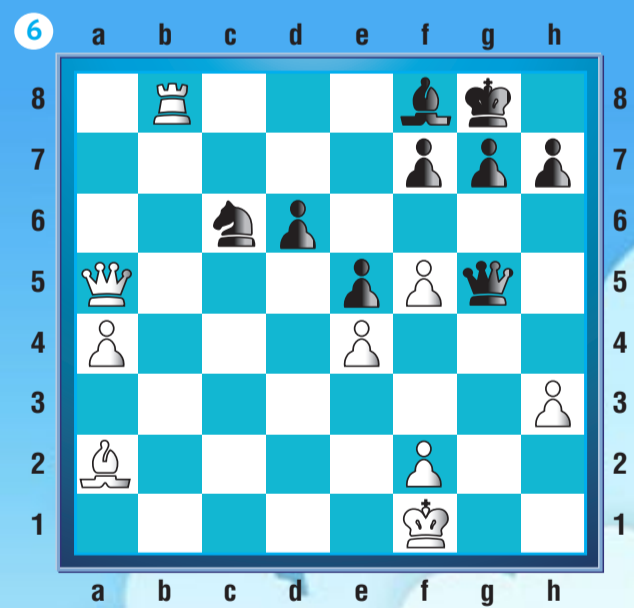
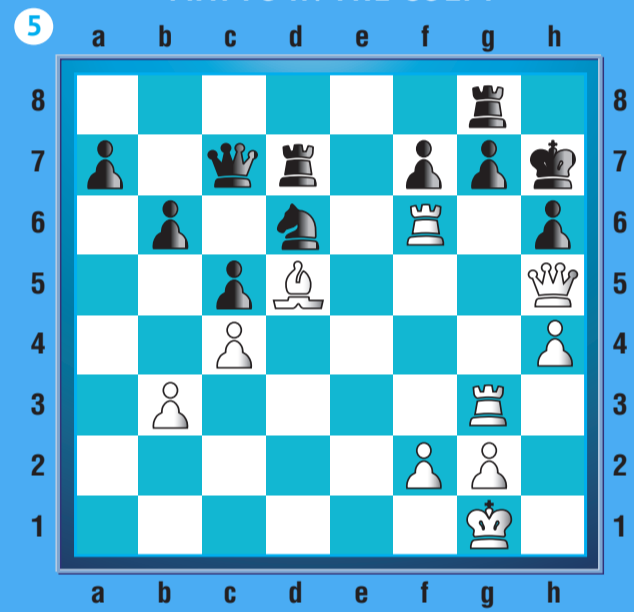
**MAT EN UN COUP**  
**MATTU IN UN COLPU**



**MAT EN DEUX COUPS**  
**MATTU IN DUI COLPI**



**MAT EN TROIS COUPS**  
**MATTU IN TRÈ COLPI**



**Soluzione / Solution**  
6/ 1.FxT7+ RxT7 2.Dd5+ Re7 3.De6 Mat  
4/ 1.Dxh6+ gxh6 2.Txh7 Mat - 5/ 1.Txg7+ TxTg7 2.Txh6+ Rg8 3.Txh8 Mat  
1/ 1.Cg7 Mat - 2/ 1.g5 Mat - 3/ 1.Df6+ Cg7 (ou...Rg8 2.Ch6 Mat) 2.DxCG7 Mat



# Memoria viva



Photo Armand Luciani - Costa Libre

**PATRIMONIUM** Anzianu piscadore è cacciadore di prima trinca, cunnosce à mente Ange Longinotti tutti i lochi di a Conca d'Oru è tutte e cale di San Fiurentu è i cuntorni. Ci ramenta quant'è a lascita di l'anziani hè tesoru preziosu. Racontu...

Di Julian Mattei  
jumattei@corsematin.com

**B**asta à tirà si dui passi cun ellu per ste strette San Fiurenzinche per ch'ellu torni u scontru racontu storicu. Ci porta subbitu subbitu nant'à i chjassi di ciò chì fù, chì l'omu sà tutte e sturiette è i stalvatoghji accaduti à ogni scornu di carrughju. Hè natu quì, Ange Longinotti, 85 anni fà, vicinu à u portu di San Fiurentu, viculatu da ciucciu da st'aria marina ch'ellu gode sempre avà.

À qualchì passu da e Porte inghjò, si hè astradatu da giovanu per i chjassi di u babbu, Etienne, vultatu si da Marseglia à fà u piscadore in paese. Nant'à u scalu di u portu, era digià u nome di a so barca di l'epica un segnu chì mancu à pensà la ch'ellu ùn fussi una chjama di u distinu : « Le Ange. »

Da zitellu, imbarca nant'à u battellu cù u babbu à piscà cù e rete per e cale di u golfu. In casa soia, hà sempre a vechja cartulina di u so permessu di patrone di pesca, buscata si à l'entre di l'anni cinquanta. « Aghju cunnisciutu un'epica chi ci vulia à manghjà l'aliguste per forza,

conta Ange Longinotti. Avà valenu quasi quant'è l'oru, ma sessant'anni fà, ùn si sapia chì fà ne. In San Fiurentu, ci era poca ghjente per cumprà a mercanzia. »

Per stantà u so pane, parte u giovanu piscadore à fà u serviziu militar in Cuntinente. Toccu vint'anni, si busca u so brivettu di marina in Ausserre. Prestu, muta in Marseglia è in Tulone per navigà è girà u mondu cù a cumpagnia Le Borgne po cù La Méridionale fin'à u 1988. Di st'anni passati nant'à i battelli à navigà, ne tene Ange Longinotti a passione per u mare quant'è per a terra di i so lochi. À tempu, face sempre u piscadore per e sponde San Fiurenzinche. Malfalcu, l'Ostriconi, u fanale di a Murtella, a Punta Cavallata, Fornali, Mignola... in mare lampa e so rete inde ogni cala di u circondu, longu à i quaranta chilometri di liturale di l'Agriate, chì ne cunnosce quasi ogni metru quadratu.

**« Scuntrà ghjente cusì hè cum'è leghje un libru »**

Quand'ellu sbarca, viaghja per i listessi lochi nant'à a terra. Cù l'amichi, caccighjehja e granochje inde e padule - una tradizione vechja di i San Fiurenzinchi « granuchjai » - è à 85 anni passati face

sempre a battuta per l'Agriate. Ci hà tombu annu u so ultimu cignale. Custi, sà Ange Longinotti u nome di tutti i campi, di tutti i posti è di tutte e tane ch'elli sò pochi à cunnosce. « Aghju sempre intesu l'anziani chì parlavanu, è po aghju giratu assai », surride u vechju cacciadore. Ragiunà cù ellu nant'à a scarpata di sta vita campagnola di tandu, prima ch'ellu diventi San Fiurentu un locu altu di u turisimu, ci ramenta sempre quant'è a lascita di l'anziani hè tesoru preziosu.

« A ghjente cum'è Ange Longinotti sò infurmatori prediletti, chì sò frà l'ultimi dipusitarii di una tradizione linguistica, di i sapè fà è di un patrimoniu immateriale chì smarrisce, spieca Stella Retali-Medori, maestra di cunferenze in linguistica à l'Università di Corsica. Oghje, a tramandera hè rotta è sò pochi quelli chì anu accessu à un livellu tale di cunniscenza nant'à a tupunimìa, i nomi corsi di i pesci è di l'animali. Per noi altri circadori, scuntrà ghjente cusì hè quant'è à leghje un libru chì ne firmeria solu unu o dui esemplarii inde u mondu. »

**Chì tanti GPS !**

Dapoi qualchì annu, sò stati parecchi i scientifici è l'universitarii cum'è Stella

Retali-Medori à vene in San Fiurentu per stà à sente à Ange Longinotti parlà di e so sperienze è di ciò ch'ellu sà.

Longu à e spassighjate è e chjachjarate, rinvivisce una cria u vechju piscadore a memoria di i lochi marini è di sta lingua chì smarrisce à pocu à pocu cù u fà di u tempu. Ognitanu, sorte ancu in mare inde u golfu di San Fiurentu cù u Cumitatu di studii scientifici è infurmatichi di a tupunimìa corsa (Cesit) è Charles Pinelli, di l'associu « Les Amis de l'Agriate », appassionatu anch'ellu da sti lochi.

Nant'à a barca, indetta l'omu u Monte Ghjenuva è Cima d'Ambrica chì supraneghjanu à Saleccia, po tutti i campi di l'Agriate.

Chì tanti GPS ! U piscadore cunnosce u mare è i pesci quant'è a so casa. Puru quelli chì ùn ci sò più... « Assai pesci sò smarriti sti pochi anni, rimarca Ange Longinotti. Nanzu, ci eranu i sguarri è i sgombri, ma avà ùn si vedenu più. Ci era ancu un locu ch'è no chjamavanu Cala di zeri, nant'à a marina di Ferringule, per via di i zeri ch'è no piscavamu custi. Ma oghje hè smarrita sta pesca cù i novi piscadori. »

Ancu assai chì ci sò l'anziani per ramentà la...